

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 30 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	21/05/2024
Membres en exercice :	26
Présents :	18
Qui ont pris part à la délibération :	23

Etaient présents : Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Marie-Claude FOURNIER, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Damien MENEL, Christian PEREZ, Bernard LESCURE ROUS, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSEDE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Michel ALBESPY, Laëtitia CAYREL (pouvoir à Elodie RIVIERE), Laurent COT (pouvoir à Jean-Paul REMISE), Serge FRAYSSINET (pouvoir à Bernard LESCURE-ROUS), Anne-Marie GARRIGUES, Guillaume SOULIE (pouvoir Damien MENEL), Marlène URSULE (pouvoir à Aurelie SOUFLI).

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

10 – MISE EN PLACE DU SYSTEME « PRESENCE VERTE SECURITE »

Le maire expose que les dispositions du Code du travail (article L.411-1) imposent à l'employeur d'assurer la sécurité du personnel placé sous sa responsabilité tant sur le plan physique que mental.

La nature de l'activité ou la configuration de certains locaux professionnels font que des salariés travaillent seul et parfois sans possibilité de communiquer avec leurs collègues. Ces activités professionnelles, qu'elles présentent ou non un risque, ne leur permettent pas de signaler tous malaise, accident, agression qui pourrait remettre en cause leur sécurité.

Pour s'y conformer, l'employeur a l'obligation de procéder à une évaluation des risques auxquels sont exposés ses salariés et d'adopter en conséquence des mesures de sécurité collectives et individuelles.

Un salarié isolé se trouvant pour des périodes prolongées hors de portée de vue et de voix est exposé à des risques : il peut s'agir d'un malaise, d'un accident, d'une blessure etc.

Mais aussi, une agression physique, verbal d'un tiers face à un agent d'accueil.

Dans un tel contexte, « Présence verte Sécurité » dispose d'un dispositif de lancement d'alerte qui permet une intervention ou une mise en relation discrète et rapide avec les services de secours ou de gendarmerie

Le maire propose d'équiper l'accueil du secrétariat de mairie d'un système de protection afin de garantir la sécurité des agents face à l'agressivité des usagers.

Sur le rapport de M. Le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable à l'installation d'un système de sécurité à l'accueil du secrétariat de mairie
- Autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir pour l'exécution de la présente délibération

La secrétaire de séance,
Signé, Philippe TABARDEL
Acte dématérialisé



Le Maire,
Signé, Patrick GAYRARD
Acte dématérialisé



Le Maire certifie exécutoire la
présente délibération

Publiée le 31/05/2024

Transmise en Préfecture

31/05/2024



Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 10- Mise en place du système "Présence verte sécurité"

.....
Date de décision: 30/05/2024

Date de réception de l'accusé 31/05/2024

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20240530_10

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20240530-20240530_10-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .6

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine prive

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DB 10- Présence verte securité.pdf (99_DE-012-200064665-20240530-
20240530_10-DE-1-1_1.pdf)